



©Thierry Debonnaire

DU CHEMIN À PARCOURIR...

Au-delà des soins que nous voulons précoces, de qualité et pertinents (ce qui suppose des critères précis) et ouverts sur le rétablissement, il est nécessaire pour les personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et persistants d'avoir un accompagnement,

des solutions adaptées, tant pour l'hébergement que pour une insertion sociale et des services à domicile.

Or nous constatons des **carences par manque de visibilité des besoins** :

- ▶ Manque de données sur le nombre de places occupées par les personnes handicapées psychiques dans les services et établissements. En effet, les statistiques additionnent autisme, troubles sévères, déficience intellectuelle.
- ▶ Sous-estimations du handicap psychique par manque de centres de bilans et d'équipes spécialisées (méconnaissance par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) - Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui accordent l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et la Prestation de compensation du handicap (PCH) du handicap psychique
- ▶ Familles suppléant l'absence de réponse (30% des personnes vivent chez leurs parents, 75% des familles

accompagnent seules leur proche, et s'épuisent

Et le corollaire est le **manque de réponses** :

- ▶ Il faudrait développer diverses solutions, dont l'habitat partagé qui est une réponse inclusive, tout en garantissant un accompagnement régulier (solution beaucoup moins onéreuse que les hospitalisations dites "inadéquates"), garantir pour les personnes handicapées vieillissantes ou à l'autonomie réduite des nouveaux établissements (les EHPAD ne sont pas forcément adaptés) et, pour le maintien dans un logement autonome, l'accès aux services à domicile par un financement suffisant.
- ▶ Il y a nécessité du suivi social, comme celui des soins, dès le début de la maladie, nécessité de coordination entre divers intervenants formés, et de favoriser l'insertion grâce aux GEM, par l'ouverture d'associations de loisirs (lutte contre la stigmatisation), par l'emploi, et dans ce domaine c'est le choix à la personne qui prime, travailler en milieu protégé (réellement adapté à ses capacités tant intellectuelles que physiques), en milieu ordinaire en favorisant le temps partiel lorsque c'est nécessaire (sans perte de ressources par rapport à l'AAH).

Il va nous falloir encore beaucoup d'énergie et de ressources humaines (bénévoles) pour obtenir ces réponses.

Bien cordialement à vous



Béatrice Borrel, Présidente

LA MISSION ÉGALITÉ HANDICAP LANCE UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

Le Premier ministre M. Edouard Philippe a confié à M. Adrien Taquet, député, et M. Jean-François Serres, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), une mission sur le handicap, priorité du quinquennat.

Ils sont chargés de proposer à Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées, des **mesures de simplification administrative au bénéfice des personnes en situation de handicap et de leurs proches**.

La mission Égalité Handicap est organisée

en suivant le parcours de vie des personnes handicapées, **en partant de leurs besoins, et en les interrogeant directement** sur les obstacles et les difficultés rencontrés qui ont pu créer des ruptures de droits à leur détriment :

- ▶ la découverte et la reconnaissance du handicap
- ▶ la prise en charge et l'accès aux soins
- ▶ l'éducation et la formation
- ▶ l'emploi
- ▶ la vie quotidienne
- ▶ la vie citoyenne
- ▶ l'avancée en âge.

Pour témoigner, il faut :

1. Se rendre sur www.egalite-handicap.gouv.fr
2. S'inscrire sur le site
3. Choisir un ou plusieurs thèmes de témoignage
4. Ajouter vos témoignages

Il est également possible de commenter et évaluer les contributions d'autres personnes.

La consultation est ouverte jusqu'au 9 mars 2018. Les conclusions de la mission sont attendues pour le mois d'avril.

LE DÉFENSEUR DES DROITS S'ENGAGE POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit une **obligation d'aménagement raisonnable** des employeurs, publics comme privés, à l'égard des travailleurs handicapés. Cette notion est aussi inscrite dans la **Convention relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)** adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006.

Pourtant, **37% des saisines relatives au handicap adressées au Défenseur des droits concernent l'emploi**, ce qui en fait le premier domaine dans lequel s'exercent les discriminations fondées sur le handicap. Dans la majorité des dossiers qu'il traite,

le Défenseur des droits constate que l'obligation d'aménagement raisonnable des employeurs à l'égard des travailleurs handicapés n'est pas respectée.

Au regard de ce constat, le guide **Emploi des personnes en situation de handicap et aménagement raisonnable** du Défenseur des droits a pour objectif de faire connaître cette obligation aux employeurs et de les accompagner dans la mise en place de mesures appropriées. En tant qu'organisme indépendant chargé du suivi de l'application de la CIDPH, le Défenseur des droits entend continuer, avec ce guide, à lutter contre les discriminations subies par les personnes en situation de handicap.

RAPPORT DE LA MISSION FLASH DHARRÉVILLE SUR LES AIDANTS FAMILIAUX

Le député Pierre Dharréville a rendu à la commission des Affaires sociales les **conclusions de la mission flash sur les aidants familiaux** dont il est le rapporteur le 23 janvier 2018. Selon la Drees, 8,3 millions de proches aidants (chiffres 2008) accompagnent un membre de leur entourage malade, handicapé ou en perte d'autonomie. Des chiffres appelés à augmenter. Selon Pierre Dharréville, **"les personnes aidantes fournissent un travail gratuit, un travail informel qui vient au mieux en complément, au pire en palliatif, d'une réponse publique qui n'est pas à la hauteur [...] il est nécessaire de mettre en place un statut du proche aidant."**

La mission flash dégage trois principaux axes de progrès de la

situation des proches aidants :

- ▶ **Le temps** : améliorer la durée du congé de proche aidant en la portant à un an par personne aidée, et établir un véritable « droit à répit » ;
- ▶ **Les ressources** : indemniser le congé de proche aidant, comparable à l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), et aligner le dispositif de majoration de la durée d'assurance vieillesse ouvert aux aidants de personnes handicapées aux aidants de personnes vieillissantes ;
- ▶ **L'accompagnement** : rationaliser la gouvernance institutionnelle et les dispositifs en faveur des aidants, et permettre aux proches aidants d'alimenter leur compte personnel de formation par des heures acquises au titre de leur activité d'aidant.

A L'OCCASION DES SISM, JOURNALISTES ET MÉDIAS S'ENGAGENT - UNE PREMIÈRE EN FRANCE

A l'occasion des Semaines d'information pour la santé mentale, l'**Association de journalistes pour une information responsable en psychiatrie (AJIR-PSY)** et l'**Observatoire de la déontologie de l'Information (ODI)** diffuseront auprès des médias un **dépliant "Médias et Psychiatrie"** destiné aux journalistes, afin de leur donner quelques repères sur les maladies psychiatriques. Devant la recrudescence des peurs,

amalgames et incompréhensions, l'objectif est de participer à la **lutte contre la stigmatisation**. L'annonce de cet outil pédagogique, dont l'ambition est de contribuer ainsi à un meilleur traitement de l'information, est saluée par les associations de malades et de familles. Cette initiative est par ailleurs soutenue par la Fondation de France.

www.odi.media / www.ajir-psy.com

Focus

Le don de jours de congés aux proches aidants

Le 31 janvier 2017, le Sénat a adopté définitivement une proposition de loi créant un dispositif de don de jours de repos non pris par des salariés à des collègues s'occupant de personnes âgées ou handicapées. Cette loi propose d'**étendre au profit de proches aidants le dispositif dont bénéficient les parents d'enfants gravement malades depuis la loi du 9 mai 2014**, et qui permet le don de jours de repos entre collègues.

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud*, a défendu un

"encouragement à la solidarité" dans le cadre professionnel. Elle déclare que cette loi *"ne vise pas à se substituer au congé proche aidant, opposable à l'employeur, mais à le compléter"*. Pierre Dharréville* (voir plus haut), lui, rappelle que *"ce n'est pas le rôle des congés payés ou RTT de financer la perte d'autonomie"*, tout en rappelant l'**urgence de la véritable mise en place d'un statut du proche aidant**.

* Source : AFP

SISM 2018 : ENFANCE ET PARENTALITÉ - L'UNAFAM S'ENGAGE

La 29^{ème} édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) se déroulera dans toute la France du 12 au 25 mars 2018. Grâce à l'engagement de ses bénévoles très actifs pendant ces SISM, l'Unafam organise à cette occasion de nombreuses manifestations, seule ou en coopération avec ses partenaires dans des collectifs SISM locaux.

Le thème choisi cette année est "Santé mentale : Parentalité et Enfance". Le programme des événements est consultable sur notre site Internet : <http://www.unafam.org/SISM-2018-Liste-des-Manifestations.html>

A cette occasion, l'Unafam rappelle ses **actions destinées aux parents d'enfants présentant des troubles "psy", notamment** : une permanence de professionnels (psychologue clinicien, avocat, bénévole spécialiste "École", assistante sociale spécialisée, pédopsychiatre), l'accueil par des pairs dans de nombreuses délégations Unafam, des Journées d'information École et troubles "psy", des guides pour l'entourage des personnes malades psychiques

Le prochain numéro d'*Un autre regard*, la revue trimestrielle de l'Unafam, consacré aux enfants et aux adolescents, paraîtra le 5 mars 2018.

EMPLOI ET HANDICAP : LES ASSOCIATIONS DEMANDENT À PARTICIPER À LA CONCERTATION

L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient de publier un [rapport d'évaluation sur l'accompagnement vers l'emploi des travailleurs handicapés chômeurs de longue durée](#). Ce rapport révèle que les personnes reconnues handicapées au chômage sont deux fois plus nombreuses que pour l'ensemble de la population et avec une ancienneté plus grande. Les personnes en situation de **handicap psychique sont encore plus lourdement touchées**.

Ces constats alimentent la réflexion sur la **transformation de la politique de l'emploi des personnes handicapées** que mène actuellement le gouvernement.

Les 8 associations (dont l'Unafam) membres du conseil d'administration de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) et du conseil national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) **demandent expressément à participer aux concertations qui vont s'ouvrir sur le financement de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en France**.

[Pour lire le communiqué envoyé à la presse, cliquez ici.](#)

PROJET DE LOI LOGEMENT : LES PROPOSITIONS DE L'UNIOPISS

A la veille de la clôture de la conférence de consensus sur le logement, l'**Union nationale inter-fédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UnioPISS)**, qui rassemble les acteurs associatifs agissant en faveur des personnes fragilisées (personnes âgées, personnes en situation de handicap (dont l'Unafam), malades, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion...), a publié ses propositions pour **améliorer la situation de toutes ces personnes dans le cadre du projet de loi Logement**.

Ces propositions s'articulent autour de **3 axes principaux** :

- ▶ l'accès au logement des **jeunes précaires**,
- ▶ l'accès au logement des personnes en situation de **handicap**,
- ▶ le maintien dans le logement des personnes **malades chroniques**.

L'UnioPISS propose notamment d'**inscrire dans le projet de loi Logement une meilleure coordination entre les acteurs du logement et ceux du secteur sanitaire et médico-social**. A titre d'exemple, l'UnioPISS estime que 20% des expulsions locatives concernent des personnes malades chroniques ou présentant des problèmes psychiatriques nécessitant un suivi et un accompagnement pour prévenir l'expulsion locative.

[Pour lire le communiqué envoyé à la presse, cliquez ici.](#)

Agenda

FORUM RÉTABLISSEMENT 2018

Les inscriptions au Forum Rétablissement 2018 sont ouvertes. Cet événement gratuit aura lieu le vendredi **23 mars 2018** à l'Auditorium de la Cité des Sciences et de l'Industrie (**Paris 19^{ème}**). Le thème de cette année est : "Les savoirs expérientiels : constructions et usages".

Rendez-vous sur <https://www.forum-retablissement-sante-mentale.fr> pour découvrir le programme et vous inscrire.

5^{ÈMES} JOURNÉES INTERNATIONALES DU CCOMS

Les cinquièmes rencontres internationales du CCOMS se dérouleront à **Lille-Hellemmes** les **29 et 30 mars 2018** sur le thème "Citoyenneté et *empowerment* en santé mentale : innovations participatives en France et à l'international". L'**Unafam** est invitée à participer à la table ronde : "Nouveaux enjeux citoyens en santé mentale dans un monde en pleine mutation - une révolution conceptuelle en cours" qui se tiendra le **29 mars** à 16 h.

L'inscription est gratuite, mais obligatoire en suivant [ce lien](#).

COLLOQUE "JE SUIS TON PAIR"

Les étudiants cadres de l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) de Nancy organisent un colloque "Je suis ton pair - Vers une nouvelle ère, le soigné soignant ?" le **17 avril 2018** à l'IFCS Lorrain, Centre Psychothérapique de Nancy à Laxou (54). Au programme : rétablissement et *empowerment* des usagers.

Programme et inscriptions via [ce lien](#).

SANTÉ MENTALE ET CITOYENNETÉ

Santé Mentale France organise une journée "Santé mentale et citoyenneté" le **13 juin** au Ministère des Solidarités et de la Santé (Salle Laroque) à **Paris**. L'objectif de cette rencontre : traiter de l'accompagnement vers l'autonomie et de la nécessité de protection ou de soins pour et avec les personnes en difficulté psychique, mais aussi des initiatives participatives pour les usagers et les professionnels de santé.

Renseignements et inscriptions : www.santementalefrance.fr

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Le chèque énergie (suite) : sur le terrain, des questionnements sur le public ciblé

Pour rappel, le chèque énergie, effectif à partir de mars 2018, se substitue au dispositif d'aide aux ménages en difficulté (les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz naturel (TSS), supprimés depuis le 31.12.2017) sous la forme d'un **titre de paiement valable pour toutes les énergies utilisées** ; il peut aussi **financer des travaux facilitant la réduction de la consommation d'énergie**.

C'est sur le **protocole de l'éligibilité que se concentrent actuellement les inquiétudes et les questionnements des éventuels bénéficiaires mais aussi des organismes tels que l'UNCCAS*** car il risque d'exclure de ce dispositif certaines personnes en précarité (énergétique) qui entreraient dans le dispositif du TPN et du TSS.

En effet, **le chèque énergie est octroyé par un organisme unique, l'Agence de**

services et de paiement (ASP) à partir de la liste des personnes réunissant les critères pour l'obtention de cette aide, **liste établie par l'administration fiscale** qui tient compte du revenu fiscal de référence de 2016 et de la composition du ménage vivant dans le logement.

Par conséquent, même si le texte de loi précise que c'est le revenu fiscal des personnes vivant dans le logement qui doit être pris en compte, les personnes déclarées fiscalement à charge de leur(s) parent(s), tout en ayant un logement indépendant, peuvent être écartées de ce dispositif car le revenu fiscal de référence pris en compte par l'administration fiscale sera celui du foyer fiscal de rattachement, comprenant donc les ressources du ou des parents.

Par ailleurs, certaines personnes ne remplissent pas leur déclaration d'impôt, notamment celles ayant des ressources non imposables, et elles échappent à l'octroi de cette aide. Le chèque énergie est assorti de droits connexes

(maintien de la puissance électrique en période hivernale en cas d'impayés, exonération des frais de mise en service) ; mais ils ne peuvent s'activer qu'à la demande des personnes en difficulté et non plus automatiquement. De plus, il faut résider dans un logement soumis à la taxe d'habitation (la personne qui en est exonérée remplit toutefois cette condition).

Réclamations :

Selon la problématique, contacter l'assistance téléphonique au 0 805 204 805 (N° vert : Service + Appel gratuit) et/ou votre Centre communal d'Action social et/ou votre Centre des Impôts

[Loi n° 2015-992 du 17 août 2015, Article 201 Article R124-3 du Code de l'énergie](#)

*UNCCAS Union nationale des Centres communaux et intercommunaux.

Isabelle DEBIASI, Assistante sociale
isabelle.debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

[EMDR: la thérapie oculaire qui apaise l'esprit](#) : L'EMDR, cette thérapie consistant à faire effectuer des mouvements oculaires bilatéraux pour "reprogrammer" le mental après un traumatisme, remporte un franc succès depuis quelques années. Comment fonctionne cette méthode et à qui s'adresse-t-elle? Un article de *L'Express* fait le point.

ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT"

PROCHAINS ATELIERS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Limoges (87) - 3 et 10,11 mars
- ▶ Toulouse (31) - 3, 4 et 24 mars
- ▶ Palaiseau (91) - 10, 11 et 17 mars
- ▶ Bourgoin-Jallieu (38) - 10 et 17, 18 mars
- ▶ Lyon (69) - 10 et 17,18 mars
- ▶ Élancourt (78) - 11 et 17,18 mars
- ▶ Paris (75) - 17,18 et 24 mars
- ▶ Auxerre (89) - 23, 24, 25 mars
- ▶ Angerville-l'Orcher (76) - 23, 24, 25 mars

JOURNÉE APRÈS - "PROSPECT"

- ▶ Arras (62) – 24 mars

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

- ▶ Avignon (84) - 16/03/2018
- ▶ Montpellier (34) - 17/03/2018
- ▶ Nantes (44) - 24/03/2018
- ▶ Angers (49) - 24/03/2018
- ▶ Aubenas (07) - 24/03/2018
- ▶ Villefranche sur Saône (69) - 24/03/2018
- ▶ Dijon (21) - 27/03/2018

JOURNÉE D'INFORMATION ÉCOLE ET TROUBLES "PSY"

- ▶ Les Mureaux (78) – 17 mars

Les ateliers d'entraide "PROSPECT", la journée Après-"PROSPECT", la journée d'information sur les troubles psychiques et la journée d'information école et troubles "psy" sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

